

[Texte]

was considering matters before it, a tariff matter or a construction program, for example. . . A construction program is when the commission approves what the company will build to provide service. If they had to deal with this amendment, I believe they would be in a position where they might have to deny, on grounds that it would be contrary to this provision, construction programs that would promise productivity increases. It's too precise to be an objective. That would be my opinion.

The Chairman: Mr. MacWilliam, having heard that —

Mr. MacWilliam: I have a question for Mr. Shaw. In ensuring productivity increases, you feel it would be implicitly at odds or in opposition to the objectives of this particular section. In some ways it's largely a matter of interpretation. Productivity increases ensure the continued financial stability of a company. Even though they may cause temporary employment reductions, the fact that it increases the viability of the enterprise in the long run will ensure a stable and perhaps growing employment base. I guess it's how you perceive that issue, but I don't quite read it quite the same way you do.

• 1915

Mr. Shaw: I don't mean to be facetious, Mr. MacWilliam, but if this were changed to "to ensure stable and growing profits for the telecommunications carriers", for example, would you find that to be an appropriate objective to govern the operation of the commission when it's considering matters before it?

Mr. MacWilliam: With a slight change in wording I could see that standing on its own. By ensuring continued profitability of the enterprise, you're also ensuring a continued employment base. You're playing with two different issues but what I am concerned about that is not currently in these objectives, and these objectives are looking at the process of opening up the competitive spirit, at the process of safeguarding a reliable and affordable telecommunication service. . . Absent in that process is any explicit commitment to working people, to ensuring that jobs are also important in this vibrant and growing industry.

Everything else aside, I think an expressed commitment within the objectives of the legislation is quite appropriate. I don't see the problem there.

Mr. Shaw: I believe there are commitments there, perhaps not as —

Mr. MacWilliam: There's not explicit commitments.

Mr. Shaw: —bluntly as you would prefer, but in paragraph 7.(e) there is "to promote the use of Canadian transmission facilities for telecommunications within Canada and between Canada and points outside Canada". In other words, buy Canadian. As well, there is paragraph 7.(d), which says "to promote the ownership and control of Canadian carriers by Canadians". There is also paragraph 7.(c), "to enhance the efficiency and competitiveness, at the national and international levels, of Canadian telecommunications". In other words, to provide the Canadian alternative. There is also paragraph 7.(g), "to stimulate research and development".

Mr. MacWilliam, such a precise objective I believe would really hamstring the commission.

[Traduction]

conseil est saisi, qu'il s'agisse d'un tarif ou d'un programme de construction, par exemple. . . Un programme de construction, c'est lorsque le conseil approuve la construction d'installations pour offrir des services. S'il fallait tenir compte de cet amendement, il faudrait dans certains cas rejeter des programmes de construction ayant pour objectif des augmentations de productivité. Cet amendement est trop précis pour constituer un objectif. Voilà ce que j'en pense.

Le président: Monsieur MacWilliam, après avoir entendu cet argument. . .

M. MacWilliam: J'ai une question à poser à M. Shaw. À votre avis, en assurant une augmentation de la productivité, on va implicitement à l'encontre de l'objectif de cette disposition. En fait, c'est surtout une question d'interprétation. L'augmentation de productivité permet d'assurer la stabilité financière à long terme d'une entreprise. Même si cela peut causer des pertes d'emploi temporaires, le fait qu'on augmente la viabilité de l'entreprise à long terme garantit la stabilité, voire la croissance des emplois. C'est une question de perception et je ne suis pas d'accord avec la façon dont vous voyez les choses.

M. Shaw: Sans vous vouloir me moquer, monsieur MacWilliam, que diriez-vous si l'on mettait à la place «assurer aux entreprises de communication une source stable et croissante de profits»? Pensez-vous que c'est un objectif convenable pour orienter les activités du conseil lorsqu'il doit considérer les questions qu'on lui présente?

M. MacWilliam: Avec un petit changement dans le libellé, ce serait acceptable à mon avis. En effet, en assurant des profits à l'entreprise, on garantit également des emplois stables. Vous jouez avec deux concepts différents, mais ce qui compte pour moi ne se trouve dans ces objectifs qui relèvent d'une ouverture sur la concurrence et du maintien de services de télécommunication fiables et abordables. Dans ce processus, on ne mentionne pas explicitement un engagement envers les travailleurs, qui affirmerait que les emplois sont également importants dans cette industrie en plein épanouissement.

Nonobstant tout le reste, je pense qu'il conviendrait que les objectifs de la loi traduisent un certain engagement. Je ne vois pas où est le problème.

M. Shaw: J'estime que des engagements sont pris, peut-être pas comme. . .

M. MacWilliam: Il n'y a pas d'engagements explicites.

M. Shaw: . . .vous le voudriez, mais au paragraphe 7 e), on dit qu'il faut «promouvoir l'utilisation d'installations de transmission canadiennes pour les télécommunications à l'intérieur du Canada et à destination ou en provenance de l'étranger». Autrement dit, achetons canadien. De plus, au paragraphe 7 d) on dit qu'il faut «promouvoir l'accession à la propriété des entreprises canadiennes, et à leur contrôle, par des Canadiens». Il y a en outre le paragraphe 7 c), où l'on parle d'accroître l'efficacité et la compétitivité, sur les plans national et international, des télécommunications canadiennes». Autrement dit, garantir un choix canadien. Il y a finalement le paragraphe 7 g): «stimuler la recherche et le développement».

Monsieur MacWilliam, un objectif aussi précis que vous le proposez nuirait certainement au conseil.